



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 09.04.2024

Visible par le public jusqu'au: 09.04.2027

Numéro de publication: AB02-0000015545

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Cartier Horlogerie Fribourg, Branch of Richemont International SA

Organisation concernée:

Cartier Horlogerie Fribourg, Branch of Richemont International SA
CHE-107.769.243
Route des Biches 3
1752 Villars-sur-Glâne

Type d'autorisation:

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)

art. 17 de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 24-000585

N° d'établissement: 67632710

Pan d'entreprise: Production secteur: Usinage CNC (tournage et fraisage) des boîtes de montres

Personnel: 12 H

Validité: 01.07.2024 – 01.07.2027

Complément à l'autorisation: Renouvellement avec modification

Autorisation pour: FR

Remarques juridiques:

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).